RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 11834
Numéro SIREN : 834 236 457
Nom ou dénomination : SAS LE MARRAKECH

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt 50788

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SAS LE MARRAKECH
834 236 457 R.C.S. NANTERRE

SAS au capital de 2 000.00 €
Siège Social : 116, rue Jean Jaurès, 92 270 BOIS-COLOMBES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 15 juillet, à quatorze heures, les associés se sont réunis au : 116, rue Jean Jaurès, 92 270 BOIS-COLOMBES en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents :

M. EL HANNAOUI Youness ..... 1 000 actions
M. EL GHOUMARI Mohamed ..... 1 000 actions
M. BENAMAR Taleb

Soit au total **2 000 actions**

Total des actions présentes ou représentées : 2 000 actions en pleine propriété sur les 2 000 parts composant le capital social.

M. EL HANNAOUI Youness préside la séance en qualité de président associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- La démission de l'ancien président ;
- La nomination du nouveau président ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

- Démission de l'ancien président ;
- Nomination du nouveau président.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - AGREMENT DE NOUVEAUX ASSOCIES

Conformément aux dispositions des statuts de la société, les associés délivrent leur agrément à :

M. BENAMAR Taleb,

Né le 30/05/1987 à NANTERRE (France),

De nationalité française,

Demeurant : 3, avenue César Franck, 92 700 COLOMBES

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HY EM BT

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°50788 en date du 25/07/2019

DEUXIEME RESOLUTION - AGREMENT DES CESSIONS D'ACTIONS INTERVENUES

CEDANT	CESSIONNAIRE	NOMBRE
M. EL HANNAOUI Youness	**M. BENAMAR Taleb**	1 000 actions

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - Démission de M. EL HANNAOUI Youness

Démission de M. EL HANNAOUI Youness de sa fonction de président.

L'assemblée générale prend acte de la décision de M. EL HANNAOUI Youness de quitter sa fonction de président à compter de la date de signature de la présente assemblée, à savoir le 15 juillet 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - Nomination du nouveau président

Nomination de **M. BENAMAR Taleb**
Né le 30/05/1987 à NANTERRE (France)
De nationalité française
Demeurant. : 3, avenue César Franck, 92 700 COLOMBES

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau gérant de la société :

M. BENAMAR Taleb
Né le 30/05/1987 à NANTERRE (France)
De nationalité française
Demeurant. : 3, avenue César Franck, 92 700 COLOMBES

- déclare accepter les fonctions de président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

- POUVOIRS DU PRESIDENT

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts, En plus de ces fonctions de salariés, M. BENAMAR Taleb assurera la gestion logistique de l'espace de stockage, ainsi que l'organisation fonctionnelle du travail. Il pourra également s'appuyer autant que de besoin sur le cabinet d'expertise comptable, en charge du dossier de la société. Il devra également soumettre à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle, un rapport de gestion décrivant les actions entreprises, les perspectives, les résultats attendus et obtenus.

- RÉMUNÉRATION DU PRESIDENT

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs, pour ce qui concerne exclusivement les fonctions de gérant et sur décision de l'assemblée à l'occasion de l'assemblée générale annuelle après validation du rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.

HY EM BT

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

M. EL HANNAOUI Youness

M. BENAMAR Taleb

M. EL GHOUMARI Mohamed

TALEB

HANNAOUI